

Séance du 05 Décembre 2006

Le Conseil Municipal décide :

D'ACQUERIR

- les parcelles de terrain E 1405, E 1407, H 669, H 672 situées au lieux-dits "Le Bété", "La Pella", en vue de l'élargissement de la route de Morsullaz, pour une contenance de 176 m² au prix de 9.00 € le m²
- les parcelles de terrain A 1303 A 1304 situées au lieu-dit "Chamoule", en vue de l'élargissement de la route de Chamoule d'une contenance totale de 29 m² au prix de 9.00 €

APPROUVE

- la Révision de l'Aménagement de la forêt commune de Mont-Saxonnex et le programme d'actions associé
- le programme de coupes de bois dans la forêt communale de l'ONF pour un montant total de 26 439.40 TTC
- Les travaux supplémentaires d'enfouissement de réseaux à Chamoule pour un montant global estimé à 59 000 € TTC
- le retrait de la commune de Petit-Bornand-les-Glières du SIVOM DES VILLAGES DU FAUCIGNY à compter du 1er Janvier 2007 ainsi que les modifications de statut qui en découlent

AUTORISE le Maire à signer les conventions

- avec ATS les ambulances Clusiennes pour le transport en ambulance du pied des pistes au centre de soins le plus proche
- avec le SMDEA pour la réalisation des travaux d'assainissement aux Buttex pour la somme de 75 300 €
- avec la SARL Jarbay pour la location du Gîte de la Gorge du Cé (bail précaire)
- avec l'État et demande à bénéficier de l'ATÉSAT (mission d'assistance technique) pour 2007

Les responsables des commissions donnent connaissance des différents travaux et projets et en cours :

- mise en place du plan de circulation hivernal
- acquisition du logiciel cadastral RIS Borne au secrétariat de la mairie
- avancement des travaux du parking au sommet du télébaby des Planets
- lancement de la consultation pour la réalisation d'un colporteur eaux usées au Quart Dernier

Le maire informe

- de l'abandon de l'activité descente de luge à Malaquis
- de la prochaine permanence de l'architecte conseil vendredi 19 janvier de 15h30 à 17h30
- les jeunes nés en janvier, février, mars 1991 doivent se présenter en mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille